

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ



Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») s'est engagée à intégrer le développement durable au cœur de ses actions, comme l'indique son cadre de développement. Nous nous efforçons d'offrir un lieu de travail sécuritaire et sain et nous nous engageons à montrer la voie à suivre et à mobiliser des ressources afin de gérer les risques en matière de santé et de sécurité. L'intégration de la santé et de la sécurité dans tout ce que nous réalisons renforce les capacités de notre personnel, favorise l'intégrité, empêche que des dommages soient causés aux personnes et aux communautés et contribue à notre réussite. Dans notre quête d'opérations sécuritaires et saines, nous nous engageons à prévenir les blessures et les maladies des employés et des entrepreneurs par l'élimination des dangers et la réduction des risques à chaque étape de nos activités – de l'exploration à la fermeture.

Objet

L'objet de la présente politique en matière de santé et de sécurité est de formuler les engagements d'Eldorado au chapitre de la santé et de la sécurité, les attentes de la société à l'égard de nos employés et de nos entrepreneurs, ainsi que notre engagement à mobiliser les parties prenantes concernées par nos activités, afin d'appuyer notre cadre de développement durable.

Portée

Notre politique en matière de santé et de sécurité et notre approche de gestion ont été inspirées par les cadres internationaux suivants :

- Le Code international de gestion du cyanure
- Les normes internationales du travail de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité au travail;
- Le protocole de santé et de sécurité de l'Association minière du Canada énoncé dans le document intitulé « Vers le développement minier durable »
- Les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council.

Notre politique et notre approche de gestion de la santé et de la sécurité s'inspirent également de la norme ISO 45001 relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Nos Règles d'or et nos Contrôles essentiels définissent les attentes minimales et les mesures obligatoires liées aux activités à risque élevés et importants. Les Règles d'or et les Contrôles essentiels visent à sauver des vies; par conséquent, ils s'appliquent à toutes les activités et tous les secteurs d'activité d'Eldorado, à tous les entrepreneurs et à tous les visiteurs des sites.

Notre système de gestion intégrée du développement durable (« SIMS ») établit des exigences de développement durable à l'échelle de l'entreprise, alignées sur ces cadres internationaux, afin de garantir une application et une adhésion cohérentes dans l'ensemble des activités et de favoriser l'excellence en matière de santé et de sécurité. Tous les employés, les entrepreneurs et les visiteurs sont tenus de respecter la présente politique en matière de santé et de sécurité et les exigences associées du SIMS. Eldorado s'engage à ce qui suit :

1. Promouvoir et travailler à démontrer que les concepts de « sécurité d'abord » et de « zéro blessure » sont des concepts fondamentaux de notre culture de la sécurité à l'échelle de l'organisation.
2. Responsabiliser, éduquer et soutenir nos cadres à tous les niveaux pour qu'ils défendent la sécurité dans tout ce que nous faisons, en donnant l'exemple au quotidien et en interagissant et en nous engageant de manière proactive avec notre personnel et nos parties prenantes en matière de santé et de sécurité.
3. Promouvoir une culture positive d'apprentissage et d'amélioration continue, tant sur le plan individuel que sur le plan organisationnel, où nos employés et nos entrepreneurs assument personnellement la responsabilité liée à la sécurité et cherchent à développer leurs compétences en cette matière.
4. Respecter toutes les exigences internes légales, réglementaires et autres applicables en matière de santé et de sécurité, y compris le SIMS.
5. Établir et surveiller des objectifs et des cibles de rendement en matière de santé et de sécurité au travail (SST) afin de favoriser l'amélioration continue, la réduction des risques et la protection de la santé et de la sécurité des employés.
6. Établir des processus pour former efficacement les travailleurs à cerner et à gérer les dangers de manière compétente par une réflexion, des outils et une formation basés sur les risques, et appliquer la hiérarchie de contrôle que sont l'élimination, la substitution, l'ingénierie, l'administration et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI).
7. Donner aux travailleurs, aux entrepreneurs et aux représentants des travailleurs les moyens de prévenir les dommages en leur conférant le « pouvoir de suspendre les travaux » et contribuer à la mise en place de systèmes de santé et de sécurité et de stratégies de contrôle efficaces.
8. Comprendre, attribuer et communiquer les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte concernant le rendement en matière de santé et de sécurité à l'échelle de notre organisation, et fournir les ressources appropriées pour soutenir la réalisation des engagements de notre politique en matière de santé et de sécurité et des exigences du SIMS.
9. Établir des processus et des programmes visant à promouvoir le bien-être des employés et à en faire une priorité en leur offrant des environnements de travail psychologiquement sécuritaires et respectueux.
10. Cerner et gérer les expositions aux risques pour la santé et la sécurité au travail afin de protéger la santé à long terme par le biais de programmes et/ou de stratégies officiels.
11. Mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence et veiller à ce que les employés soient formés pour répondre aux urgences et aux crises afin de protéger les personnes et l'environnement.
12. Permettre le signalement rapide, la catégorisation et la prise de mesures par la direction en cas d'incidents et des accidents évités de justesse afin de favoriser la communication sur les risques, de reconnaître les comportements sécuritaires, de gérer les événements à haut potentiel sur la santé et la sécurité, et d'appliquer les enseignements qui en sont tirés afin d'améliorer les mesures de contrôle en matière de sécurité et d'entretenir une culture de l'apprentissage.
13. Réaliser un examen et une assurance continus de nos systèmes de gestion, de nos normes, de nos procédures et de notre rendement en matière de santé et de sécurité afin de favoriser une amélioration continue par une action ciblée, l'engagement des employés et le développement d'une forte culture de sécurité.
14. Célébrer les réussites, la collaboration et l'innovation qui contribuent à l'instauration d'un lieu de travail « zéro blessure » et favorisent une culture d'apprentissage axée sur la sécurité et le bien-être de notre personnel.